Paul Biya vient de signer un décret convoquant le corps électoral en vue de l'élection présidentielle au Cameroun. D'après ce décret, l'élection présidentielle aura lieu le 9 octobre 2011. Les portes des bureaux de vote seront ouvertes à 8 heures et seront fermées à 18 heures.

Cette convocation du corps électoral est conforme à la loi n°2011/002 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°92/010 du 17 septembre 1992 fixant les conditions d'élection et de suppléance à la présidence de la République. Cette loi dispose en son article 51 (nouveau) :

« (1) Le corps électoral est convoqué par décret du président de la République.
(2) l'Intervalle entre la publication du décret convoquant le corps électoral et la date fixée pour le scrutin est de quarante (40) jours au moins.
(3) le scrutin doit avoir lieu un dimanche ou un jour déclaré férié et chômé. Il ne peut durer qu'un jour ; (4) Le décret convoquant le corps électoral précise les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote. »

Le décret signé ce 30 août 2011 est également conforme l'article 6 (3) de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 qui dispose que *« l'élection a lieu vingt (20) jours au moins et cinquante (50) jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président de la République en exercice ».*

Comme il fallait s'y attendre, la convocation du corps a suscité de nombreuses réactions dans le gotha politique camerounais. Edith Kah Walla, présidente de Cameroon People Party (Cpp) et candidat de ce parti la présidentielle, est satisfaite parce que *« la constitution a été respectée »* . Elle poursuit : *« Par rapport au calendrier électoral, samedi dernier, nous avons interpellé, dans une déclaration, les autorités de ce pays afin qu'ils respectent la loi fondamentale. Nous sommes satisfaits de constater que pour une fois le Cameroun ne sera pas dans l'illégalité. Nous devons tous être vigilants pour que les lois soient respectées. Nous nous sommes préparés en tenant compte de cette date. Nous sommes dans les prévisions que nous avons faites. Actuellement, notre machine électorale est en train d'être déployée sur le terrain. Vous comprenez que cette convocation du corps électoral ne surprend pas parce que nous savions que selon la loi l'élection présidentielle devait avoir lieu au plus tard le 14 octobre 2011. Selon la tradition, l'élection présidentielle a toujours eu lieu le dimanche. Et le dimanche avant le 14 octobre est le 09 octobre 2011 ».*

Joseph Mbah Ndam, député Sdf et vice-président de l'Assemblée nationale n'est pas, lui non plus, surpris. L'honorable Mbah Ndam précise : *« Moi je savais que la convocation du corps électoral est imminente. J'avais prédit que si le président de la République ne convoquait pas le*

corps électoral aujourd'hui, l'élection présidentielle devait avoir pendant un jour de la semaine qui sera déclaré férié et chômé, le neuf (9) octobre étant le dimanche le proche par rapport au 14 octobre, date butoir pour la convocation du corps électoral, c'est-à-dire 20 jours avant la date d'expiration du mandat présidentiel qui est le 02 novembre à minuit. La loi dit aussi que le corps électoral doit être convoqué au moins quarante (40) jours avant le scrutin. Si vous comptez de ce jour jusqu'au 9 octobre 2011, vous vous rendrez compte que cela fait exactement 40 jours. Dans une réunion hier j'avais déclaré que le président devait convoquer le corps électoral aujourd'hui. Au sein du Sdf, même si la convocation du corps électoral bouscule les choses, nous allons gérer tout cela. Nous serons prêt pour l'élection présidentielle du 9 octobre 2011 »
La machine électorale doit être mise en branle, dès le 31 août 2011, dans les états-majors des partis politiques qui souhaitent présenter un candidat à la présidentielle. Et comme le dit la loi, les partis ont cinq (5) jours, donc jusqu'au dimanche 4 septembre 2011 pour déclarer la candidature de leur champion.
En effet, l'article 55 (nouveau) de la loi sus-citée dispose : *«(1) les déclarations de candidature doivent être faites en double exemplaire dans les cinq (5) jours suivant la convocation du corps électoral ; (2) Les déclarations de candidatures sont faites auprès de la Direction générale des élections. Elles peuvent également être faites auprès des démembrements régionaux d'Elections Cameroon, qui les transmettent dans les vingt-quatre (24) heures à la direction générale des élections ; (3) Copie en est immédiatement tenue au Conseil constitutionnel par le candidat ou son mandataire, contre accusé de réception ; (4) Les déclarations de candidature peuvent également être faites par une lettre recommandée, avec accusé de réception adressée à la Direction générale des élections avec copie au Conseil constitutionnel, à conditions qu'elles y parviennent dans le délai prévu à l'alinéa (1) ci-dessus ».*
En plus, le candidat doit verser au trésor public un cautionnement de 5 000 000 FCfa (Article 55 -1). Suite au versement, il est établi en trois (3) exemplaires un certificat du versement dont l'un est immédiatement transmis par les services du trésor au Conseil constitutionnel, l'original et l'autre exemplaire étant remis au candidat (article 55-2).
Paul Biya a ainsi choisi, comme nous le mentionnions précédemment, de rester légaliste et de prendre à contre-pieds les militants et sympathisants du Rassemblement du peuple camerounais (Rdpc) qui pensaient que c'est au cours du congrès ordinaire de ce parti convoqué pour les 15 et 16 septembre 2011, que leur champion sera désigné. Le candidat de ce parti qui est le président national, donc Paul Biya, selon les statuts du Rdpc, sera en lice pour la présidentielle du 9 octobre prochain. Comme nous l'avons dit, cette manière de procéder lui évite d'affronter des concurrents lors du prochain congrès ordinaire du Rdpc. Agissant ainsi, il pourrait, avant, pendant ou après le congrès ordinaire, soit se permettre de quitter la présidence du Rdpc et organiser tranquillement son retrait de la scène politique comme semble lui demander certains partenaires du Cameroun qui craignent un embrasement post-électoral.
La convocation du corps électoral, ce jour, vient donner raison à *Germinal* qui a longtemps affirmé que la présidentielle aura lieu le 9 octobre 2011.{jcomments on}
Serge Alain Ka'abessine